

20 mars 2021  
CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROHRWILLER  
Adressée individuellement à chaque Conseiller pour la réunion qui aura lieu le 08 avril 2021

**Ordre du jour :**

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 février 2021
3. Compte administratif 2020 du budget principal et gestion du patrimoine
4. Compte de gestion 2020 du budget principal et gestion du patrimoine
5. Affectation du résultat 2020 des deux budgets
6. Fiscalité directe locale – Taux d'imposition 2021
7. Budget primitif 2021
8. Subventions annuelles et exceptionnelles
9. Affaire de personnel
10. Mission de maîtrise d'œuvre pour le projet de rénovation énergétique de l'école élémentaire
11. Travaux de réfection des faux plafonds, lumières et revêtement de sol au 2<sup>ème</sup> étage de l'école
12. Acceptation d'un fonds de concours à l'investissement versé par la Communauté d'Agglomération de Haguenau au titre d'un manque à gagner de la Dotation Globale de Fonctionnement
13. Vente d'une parcelle communale à l'Electricité de Strasbourg
14. Déclaration d'intention d'aliéner
15. Divers

## **SEANCE du 08 avril 2021**

L'an deux mille vingt et un, le huit avril à dix-neuf heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni à huis clos le conseil municipal de la commune de ROHRWILLER à la salle des fêtes

<i>Conseillers élus</i>	<i>19</i>
<i>Conseillers en fonction</i>	<i>19</i>
<i>Conseillers présents</i>	<i>14</i>
<i>Conseillers absents :</i>	<i>5 (dont 5 pouvoirs)</i>

**Sous la présidence de M. le Maire SUTTER Laurent**

**Conseillers présents : Madame FREY Jessica – M. CAILLARD Christian – M. VOIRIN Jean- Louis - M. MOUGENOT Dominique – Mme KLEIN Sandra – Mme HOHWALD Sylvie - M. WALKER Michel – Mme KLEIN Amandine - Mme DEMOGEOT Sylvie – Mme HEYER Carine – M. GESCHWINDENHAMMER Denis – M. WURTZ Christophe**

**Absents excusés : M. AUBRY Loris (donne pouvoir à M. SUTTER Laurent)**

**Mme MOSSER Tania (donne pouvoir à Mme DEMOGEOT Sylvie)**

**M. KNITTEL Michel (donne pouvoir à M. CAILLARD Christian)**

**Mme JUNG Henriette (donne pouvoir à Mme KLEIN Sandra)**

**M. MAURICE Steve (donne pouvoir à M. MOUGENOT Dominique)**

**Absent : BUISSON Estelle**

### **1) Désignation d'un secrétaire de séance**

Il a été procédé conformément à l'art. L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Amandine KLEIN a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptée.

### **2) Approbation du procès-verbal de séance du 26/01/2021**

Le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2021 a été transmis à tous les conseillers municipaux. Le Conseil Municipal décide à 11 voix pour et 4 abstentions d'approuver le procès-verbal.

### **3) Compte Administratif 2020**

Le Conseil Municipal,  
après s'être fait présenter les budgets primitif et les décisions modificatives de l'exercice dressé par M. le Maire.  
délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020,

siégeant sous la présidence de Mme FREY Jessica, présidente de la commission des finances, spécialement élu pour le vote du compte administratif, après délibération, décide à l'unanimité - d'adopter le compte administratif principal de l'ex. 2020 arrêté comme suit :

### **BUDGET PRINCIPAL**

a) Section de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement	879 306.81
Dépenses de fonctionnement	788 223.05
<b>Excédent de fonctionnement</b>	<b>91 083.76</b>
Solde d'exécution N-1	291 247.56
Résultat de l'exercice	206 820.18
b) Section d'investissement	
Recettes d'investissement	227 311.90
Dépenses d'investissement	216 489.32
<b>Excédent d'investissement</b>	<b>10 822.58</b>
Solde d'exécution N-1	- 175 511.14
Résultat de l'exercice	- 164 688.56
<b>Excédent global</b>	<b>42 131.62 €</b>

### **BUDGET GESTION DU PATRIMOINE**

a) Section de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement	95 684.72
Dépenses de fonctionnement	33 939.79
Excédent de fonctionnement	<b>61 744.93</b>
Solde d'exécution N-1	60 851.83
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>122 596.76 €</b>
b) Section d'investissement	
Recettes d'investissement	2 538.00
Dépenses d'investissement	36 872.00
Déficit d'investissement	34 334.00
Solde d'exécution N-1	23 814.70
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>- 10 519.30</b>
<b>Excédent global</b>	<b>112 077.46 €</b>

#### **4) Compte de gestion 2020**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-31 ;

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée ;  
Considérant les opérations de l'exercice 2020, le Maire certifie l'identité des valeurs avec celles du Trésorier, des écritures, des dépenses et des recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement ;

Considérant la régularité des écritures du compte de gestion de Monsieur le Trésorier de Haguenau

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité

- la concordance des écritures entre le compte de gestion du Trésorier et le compte administratif  
- déclare que le compte de gestion pour l'exercice 2020 par le Trésorier, visé et certifié n'appelle observation ni réserve de sa part.

#### **5) Affectation du résultat exploitation 2020**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. le Maire Laurent SUTTER, après avoir entendu et approuvé le compte administratif et le compte de gestion 2020,

statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 après délibération,

- décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

• **Budget Principal**

Résultat de fonctionnement cumulé à la clôture de l'exercice	206 820.18
Résultat d'investissement cumulé de l'exercice	- 164 688.56
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	1 818.00
Résultat d'investissement à couvrir	- 166 506.56

• **Budget « Gestion du Patrimoine »**

Résultat de fonctionnement cumulé à la clôture de l'exercice	122 596.76
Résultat d'investissement cumulé de l'exercice	- 10 519.30
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	49 457.53
Résultat d'investissement à couvrir	- 59 976.83

**6) Fiscalité locale – votre des taux 2021**

Par délibération du 21 juillet 2020, le Conseil Municipal a fixé les taux des impôts à :

- Taxe d'habitation (TH) : 14.04 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 11.87%
- Taxe foncière sur les propriétés Non Bâties (TFPNB) : 45.90 %

A compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes, mais compensée par l'Etat, par un transfert de la part départementale 2020 de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties. (13.17%), qui viendra s'ajouter au taux communal.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 25.04 % (soit taux communal de 2020 : 11.87 % + taux départemental de 2020 : 13.17 %).

Entendues les explications de Monsieur le Maire Laurent SUTTER,  
Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 06 avril 2021,  
Vu la situation financière de la commune  
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

Décide d'augmenter de 5 %

Les taux pour 2021 sont ainsi

- Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFPB) : 26.29 %
- Taxe Foncière sur les propriétés Non bâties (TFPNB) : 48.19 %

- Charger monsieur le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

**7) Budget primitif 2021**

Le Conseil Municipal,

vu le rapport d'analyse établi par M. le Maire, après avoir discuté le budget

Primitif 2021, chapitre par chapitre et avoir consigné le résultat de ses votes dans la colonne prévue à cet effet, décide à l'unanimité

- de voter le budget principal en section de fonctionnement et d'investissement par référence au plan de comptes par nature soit :

**Budget principal 2021**

Le budget primitif principal se présente comme suit :

- Section de fonctionnement  
Dépenses **886 234,12**  
  
Recettes **845 920,50**  
Excédent de fonctionnement **40 313,62**  
**886 234,12**
- Section d'investissement

Dépenses	<b>217 462,50</b>
Reste à réaliser 2020	<b>1 818,00</b>
Déficit d'investissement 2019	<b><u>164 688,56</u></b>
	<b>383 969,06</b>
 Recettes	 <b>383 969,06</b>

### **Budget primitif 2021 « Gestion du patrimoine »**

Le budget 2021 « Gestion du patrimoine » se présente comme suit :

• Section de fonctionnement	
Dépenses	<b>153 119,93</b>
Recettes	<b>90 500,00</b>
Excédent de fonctionnement	<b><u>62 619,93</u></b>
	<b>153 119,93</b>
 • Section d'investissement	
Dépenses	<b>48 619,93</b>
Reste à réaliser 2020	<b>49 457,53</b>
Déficit d'investissement 2019	<b><u>10 519,30</u></b>
	<b>108 596,76</b>
 Recettes	 <b>108 596,76</b>

### **8) Demande de subventions annuelles et exceptionnelles**

Il est proposé au Conseil d'autoriser la reconduction des subventions figurant au tableau des subventions annuelles.

Amicale des Sapeurs – Pompiers	1 400 €
Chorale Ste Cécile	150 €
Groupement Action Sociale du Personnel	3 200 €
Le Toit Haguenovien	150 €
Les Petits Roseaux	600 €
Divers imprévus à fixer au cours de l'année	7.600 €

### **9) Affaire de personnels**

#### Recrutement d'un agent technique au service technique

Le Conseil Municipal,

vu le rapport d'analyse de l'ordre du jour et entendu les explications donnés par M. le Maire, qu'en raison de la demande de mutation d'un agent technique de la commune. Il y a lieu de recruter une troisième personne au sein de l'équipe technique. La commune a lancé une vacance de poste sur le site emploi territorial, plusieurs candidatures ont été reçues à la mairie. Après maintes réflexions, le choix s'est porté sur un candidat. Il s'agit de M. Fabien BUTSCHER

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Vu le rapport d'analyse de l'ordre du jour, et après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- de créer un emploi d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps complet avec effet au 12 avril 2021

- de fixer la durée hebdomadaire de service à 35/35<sup>e</sup> et la rémunération sur la base de IB 340 et IM 321, correspondant à la rémunération du 1er échelon du grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe.

- les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la commune aux articles et chapitres prévus à cet effet.

## **10) Mission de maîtrise d'œuvre pour le projet de rénovation énergétique de l'école élémentaire**

Vu la délibération du 18 février 2021 approuvant le projet de rénovation énergétique de l'école élémentaire, le conseil municipal est appelé à choisir le maître d'œuvre qui aura en charge la mission de maîtrise d'œuvre.

Une consultation a été lancée auprès de différents cabinets d'architectes

Voici les différentes propositions

<b>ARCHITECTE</b>	<b>HELIOSOL</b> Neuwiller les Saverne	<b>DORKAS ROUSSEL</b> Heiligenberg	<b>COGENEST</b> Muhlbach
Montant des travaux HT (à titre indicatif)	251 000 €	260 000 €	251 000 €
Taux d'honoraires	10.97 %	10 %	9.8 %
Coût total honoraires	27 547 € HT	26 000 € HT	24 600 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- de confier la maîtrise d'œuvre à l'architecte COGENEST de Muhlbach
- d'autoriser M. le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre et tous les documents relatifs à l'opération

## **11) Travaux de réfection des faux plafonds, lumières et revêtement de sol au 2<sup>ème</sup> étage de l'école**

Des travaux de réfection de l'école élémentaire sont prévues au 1<sup>er</sup> étage de l'école, un nouveau faux plafond avec des dalles LED et un nouveau revêtement de sol sera installé.

Une consultation a été lancée auprès de plusieurs entreprises

Lot : Faux – plafond

<b>FAUX PLAFOND</b>	
Entreprise	Montant HT
CEYLAND Bischwiller	15 936.60
Plâtrerie WAGNER Sessenheim	21 686.63
Plâtrerie GROSS Herrlisheim	26 545.20

Lot : Revêtement de sol

<b>REVETEMENT DE SOL</b>	
Entreprise	Montant HT
KIEGER Bischwiller	14 332.50
ABRY ARNOLD Haguenau	18 776.28

Lot : Eclairage

<b>ECLAIRAGE</b>	
Entreprise	Montant HT
SCHERER Schirrhein	7 836.00

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité a décidé

- de confier les travaux aux entreprises suivantes :
  - L'entreprise CEYLAND de Bischwiller pour la dépose et la repose du faux – plafond pour un montant de 15 936.60 € HT
  - L'entreprise KIEGER de Bischwiller pour la pose d'un nouveau revêtement de sol pour un montant de 14 332.50 € HT
  - L'entreprise SCHERER de Schirrhein pour la pose de dalles LED et divers branchements informatiques pour un montant de 7 836 € HT
- d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2021 de la Commune
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération

## **12) Acceptation d'un fonds de concours à l'investissement versé par la Communauté d'Agglomération de Haguenau au titre d'un manque à gagner de la Dotation Globale de Fonctionnement**

La création de la Communauté d'Agglomération de Haguenau au 01/01/2017 a modifié profondément les relations financières préexistantes entre les communes membres et l'intercommunalité (l'ex-Communauté des communes de Bischwiller et Environs).

Le cabinet Stratorial a évalué le manque à gagner de la commune de Rohrwiller à 72 962 € au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement, versée par l'Etat, pour les années 2018 et 2019.

Cette perte est imputable à la création de la CAH.

Conformément au Pacte financier entre les communes et la Communauté d'Agglomération de Haguenau, cette somme sera intégralement compensée par la CAH, et prendra la forme d'un ou de plusieurs fonds de concours à l'investissement.

Il est rappelé que chaque fonds de concours est plafonné à 50 % du restant à charge de l'opération concernée.

La commune de Rohrwiller souhaite que le fonds de concours soit affecté aux travaux de rénovation intérieure du 1<sup>er</sup> étage de l'école élémentaire.

Le coût d'investissement du matériel s'élève à 22 863.06 € TTC

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le versement d'un fonds de concours à l'investissement versé par la Communauté d'Agglomération de Haguenau de 22 863.06 € affecté aux travaux de réfection de l'école élémentaire

## **13) Vente d'une parcelle communale à l'Electricité de Strasbourg**

Le 3 décembre 2020, la Commune de ROHRWILLER a signé un compromis de vente pour céder à STRASBOURG ELECTRICITE RESEAUX pour 1 euro, la parcelle à ROHRWILLER section 1 numéro 110. L'acte authentique est entièrement aux frais de Strasbourg Electricité Réseaux. Après délibération, le Conseil municipal décidé à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer l'acte authentique de vente

## **14) Déclaration d'intention d'aliéner**

Aliénation de biens soumis à D.P.U. (Droit de préemption urbain)

- D.I.A. 01 (Déclaration d'intention d'aliéner) déposée par Me François HOLL notaire à Bischwiller pour la vente de l'immeuble sis au 15 rue Madeleine cadastré sous-section AO N° 115/10 de 5.27 ares appartenant à Mme HEISSERER Marie-Thérèse  
Prix de vente : 40 000 €  
Acquéreur : Mme JUND Camille d'Oberhoffen

Le Conseil Municipal, vu le Code de l'Urbanisme et particulièrement les articles relatifs au droit de préemption urbain, décide à l'unanimité de ne pas faire usage du droit de préemption

- D.I.A. 02 (Déclaration d'intention d'aliéner) déposée par Me Caroline SCHAEER-CAMISAN notaire à Haguenau pour la vente de l'immeuble sis au 38 grand rue cadastré sous-section AS 7 de 13.03 ares et AS 8 de 8.86 ares appartenant aux Consorts GUHMANN  
Prix de vente : 386 000 €  
Acquéreur : M et Mme DORN d'Oberhoffen

Le Conseil Municipal, vu le Code de l'Urbanisme et particulièrement les articles relatifs au droit de préemption urbain, décide à l'unanimité de ne pas faire usage du droit de préemption

- D.I.A. 03 (Déclaration d'intention d'aliéner) déposée par Me Etienne SCHALLER notaire à Strasbourg pour la vente de l'immeuble sis au 1 C rue de la Paix cadastré sous-section AO N° 103 de 3.89 ares appartenant à M. VELLA Mickael  
Prix de vente : 137 000 € + 10 000 € de mobilier  
Acquéreur : Mme LOPEZ Marie – Ange de Hoerd

Le Conseil Municipal, vu le Code de l'Urbanisme et particulièrement les articles relatifs au droit de préemption urbain, décide à l'unanimité de ne pas faire usage du droit de préemption

- D.I.A. 04 (Déclaration d'intention d'aliéner) déposée par l'Office Notarial de Roeschwoog pour la vente de l'immeuble sis au 6 rue de la Paix cadastré sous-section AN N° 35 de 7.53 ares appartenant à Mme KIENTZ née WALTER  
Prix de vente : 175 000 € + 5 000 € de mobilier  
Acquéreur : Mme SZYGULA de Gamsheim

Le Conseil Municipal, vu le Code de l'Urbanisme et particulièrement les articles relatifs au droit de préemption urbain, décide à l'unanimité de ne pas faire usage du droit de préemption

- D.I.A. 05 (Déclaration d'intention d'aliéner) déposée par Me François HOLL notaire à Bischwiller pour la vente de l'immeuble sis au 20 rue du Presbytère cadastré sous-section AB N° 44 de 4.75 ares appartenant à M. DANIEL Bernard  
Prix de vente : 217 000 € + 10 500 € de mobilier  
Acquéreur : Mme GAULIER Sandra de Roeschwoog

Le Conseil Municipal, vu le Code de l'Urbanisme et particulièrement les articles relatifs au droit de préemption urbain, décide à l'unanimité de ne pas faire usage du droit de préemption

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 18 février 2021 à 21 heures 00.

Le Maire :

Laurent SUTTER

Les membres :

CAILLARD Christian - Adjoint	
FREY Jessica - Adjointe	
MOUGENOT Dominique - Adjoint	
KLEIN Sandra - Adjointe	
HOHWALD Sylvie	
VOIRIN Jean - Louis	
KLEIN Amandine	
MAURICE Steve	Excusé
HEYER Carine	
KNITTEL Michel	Excusé
JUNG Henriette	Excusée
WALKER Michel	
BUISSON Estelle	Absente
AUBRY Loris	Excusé

MOSSER Tania	Excusée
GESCHWINDENHAMMER Denis	
DEMOGEOT Sylvie	
WURTZ Christophe	